

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Lorena MATEO
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59
Courriel : marchespublics@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST/LM

DÉCISION N° 2024-02/24

MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE : MAINTENANCE ET RÉPARATION DE POMPES À CHALEUR, CHAUFFAGES SOLAIRES ET CLIMATISEURS

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché public de prestation de service relatif à la maintenance et la réparation de pompes à chaleur, chauffages solaires et climatiseurs pour les bâtiments de la commune de Valréas ;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée a été publié sur le profil acheteur de la commune de Valréas le 13 décembre 2023 indiquant comme date limite de réception des offres le 19 janvier 2024 à 16 h 00 ;

CONSIDÉRANT les critères de jugement des offres suivants et leurs pondérations :

- Critère N°1 – Le prix à 60% décomposé comme suit :
 - o Prix des prestations jugé au regard du montant figurant dans l'acte d'engagement (45%),
 - o Le taux horaire pour les réparations éventuelles du matériel (7%),
 - o Le coefficient appliqué sur les factures des fournitures (8%),
- Critère N°2 – La valeur technique appréciée au regard de la pertinence des moyens humains mis à disposition pour réaliser les prestations (nombre d'agents, qualifications, organisation des interventions) à 40 % ;

REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20240202-DEC_2024_02

CONSIDÉRANT que l'offre de l'entreprise IDEX ENERGIES sise 800 avenue Pierre Brossolette à PORTES-LES-VALENCE (26800) est apparue économiquement avantageuse et qu'elle répond aux attentes de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont inscrits au budget ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : de conclure le marché de prestation de service relatif à la maintenance et la réparation de pompes à chaleur, chauffages solaires et climatiseurs pour les bâtiments de la commune de Valréas avec l'entreprise sise 800 avenue Pierre Brossolette à PORTES-LES-VALENCE (26800) pour une durée d'un an renouvelable tacitement trois fois un an.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 6156 du budget communal, pour un montant de 3 313 € HT annuel soit un montant de 3 975.60 € TTC.

Article 3 : Tout document afférent à ce marché public, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 2 février 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN

Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture, le 5 FEV. 2024
de la publication sur le site internet de la ville, le 5 FEV. 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 05/02/2024
Application agréée E-legalite.com